

Modification des représentants légaux

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

copie certifiée conforme à l'original par le représentant légal

- Imprimé M3a - (en 2 exemplaires)
- Imprimé M3b - (en 2 exemplaires)
- Choix de l'organisme conventionné
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation
- Imprimé TNS - (en 2 exemplaires)
- Pouvoir

Pour le représentant nouvellement nommé :

1) Si personne physique :

Dans tous les cas

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

PIECES SPECIFIQUES

Pour la personne

- Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire signé en original, ou une copie certifiée conforme et signée en original par le représentant légal.
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales (cas particulier des SNC et SCS le journal d'annonces légales est requis)

Et selon les dispositions statutaires, uniquement :

- Un exemplaire des statuts complets mis à jour, certifié conforme et signé en original par le représentant légal.

Si cession de parts :

- Un exemplaire de l'Acte de Cession de Parts enregistré par les services fiscaux ou une

Nationalité française :

- Extrait d'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois (délivré par Mairie du lieu de naissance)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Nationalité étrangère :

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Pour les ressortissants de la Croatie, copie de la carte de séjour UE portant la mention «toutes activités professionnelles sauf salariées » d'une validité maximum de 5 ans ou copie de l'attestation de première demande

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

ETRANGER NON RESIDANT EN France

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Copie du récépissé de déclaration émanant de la Préfecture du lieu du siège de la société en cours de validité sauf ressortissants Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco

2) Si personne morale :

- Extrait KBIS datant de moins de 3 mois en original
- Si non inscrit au RCS : titre établissant leur existence juridique certifié conforme à l'original et traduit le cas échéant en langue française

Pour le représentant permanent de la personne morale, si celui-ci n'est pas le Président ou le gérant de la société :

- Un exemplaire de la décision de nomination du représentant permanent
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

Nationalité française :

- Extrait d'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois (délivré par Mairie du lieu de naissance)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Nationalité étrangère :

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Pour les ressortissants de la Croatie, copie de la carte de séjour UE portant la mention «toutes activités professionnelles sauf salariées » d'une validité maximum de 5 ans ou copie de l'attestation de première demande

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

ETRANGER NON RESIDANT EN France

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Copie du récépissé de déclaration émanant de la Préfecture du lieu du siège de la société en cours de validité sauf ressortissants Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco

Pour les organismes sociaux, si le gérant est majoritaire

- Choix de l'organisme conventionné
- Numéro de sécurité sociale

Commissaires aux comptes :

- Justificatif de leur inscription auprès de la Cour d'Appel
- Lettre d'acceptation de leur fonction
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Karine CATENNE
03 21 23 95 58
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ
03 20 63 77 60
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralthautsdefrance.cci.fr

V 26/10/2017